



**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Société Internationale des Amis de Cicéron
5, rue Victor Daix, 92200, Neuilly-sur-Seine, France**

L'an deux mille neuf, le 2 mai à 17 heures, les membres du conseil d'administration de l'association, se sont réunis à Paris et Turin sur convocation du président conformément à l'article des statuts.

Le conseil est présidé par M. Philippe Rousselot en sa qualité de président. Le secrétariat est assuré par M. Ermanno Malaspina, vice-président.

Sont présents les membres du conseil :

- Philippe Rousselot
- Ermanno Malaspina
- François Prost
- Giovanna Garbarino
- Andrea Balbo
- M. Carlos Lévy, président du Conseil scientifique, membre du bureau, est invité de droit.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Situation statutaire
- Situation financière
- Avancée des travaux et point de situation

Situation statutaire

- Conformément à ses attributions, le bureau a procédé à la nomination de deux membres du bureau à titre transitoire et devant être validé par le conseil et l'assemblée générale.

Première décision : Mme Aznive Garibian, membre adhérent, est nommée trésorière.

Seconde décision : M. Amedeo Alessandro Raschieri est nommé secrétaire.

- La liste des membres est présentée sur le site et mise à jour régulièrement (au plus tard tous les quinze jours). Seuls figurent sur la liste les membres ayant effectivement acquitté leurs cotisations 2008 et/ou 2009. Les adhérents ayant cotisés en 2008 seulement sont supposés régler leur adhésion dans le courant 2009 s'ils désirent rester membres.

Situation financière mai 2009

1. Dispositions générales

- La comptabilité est tenue sur le logiciel spécialisé Assord.
- Le compte est tenu par Le Crédit Lyonnais Agence Pyramides Paris, dans de très bonnes conditions de gestion (accès au compte via internet, frais bancaires réduits).

- Un compte Paypal est ouvert et le paiement en ligne fonctionne de manière satisfaisante.
- Conformément à la deuxième résolution de l'assemblée générale de décembre 2008, le montant des cotisations dues au titre de l'exercice 2009 (25 € pour l'adhésion normale, 10 € pour les étudiants et personnes non salariées) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier.

2. Situation financière

Comme le montre le tableau suivant, la situation est saine, les travaux de conception du site Tulliana étant totalement payés.

Ressources constatées (en €)	<i>Décembre 2008</i>	<i>Avril 2009</i>	<i>Cumulé</i>
Cotisations (10€)	190 (19)	130 (13)	
Cotisations (25€)	-	325 (13)	
Dons	5364,6 (4)	7550 (5)**	
Prêts remboursables *	1503,2		
Total	7 057,80	8 005	15 062,80
Dépenses constatées (en €)	<i>Décembre 2008</i>	<i>Avril 2009</i>	<i>Cumulé</i>
Travaux de confection du site	3 360	4923,90	
Frais bancaires	220,89	24,78	
Total	3 580,89	4 948,68	8 529,57
Balance			6 533,23
Compte en banque (2 mai 09)			6 524,89***

* : à échéance non fixée, lorsque les finances de l'association permettront ce remboursement. Ermanno Malaspina a transformé son prêt en don. Le montant des prêts présenté lors de l'assemblée générale est donc diminué d'un montant de 1000 €.

** : Philippe Rousselot, Carlos Lévy, Paule Ernst, Brice Charles, Ermanno Malaspina.

*** : l'encours correspond à des frais de Paypal.

3. Budget prévisionnel

Nos ressources sont constituées du montant des cotisations, des dons et des subventions ou réponses aux appels d'offre de la SIAC. Elles sont donc variables d'une année à l'autre. Ils correspondent aux objectifs que nous nous fixons, et non à la reconduction de ressources bien connues. Nous sommes en retard par rapport aux objectifs fixés lors de l'Assemblée générale. Mais ce phénomène s'explique par notre volonté de différer la promotion et la communication autour de notre site. Il était important de pouvoir disposer du premier numéro de la Gazette avant de se lancer dans un mailing. Notre retard n'est donc pas pour l'instant un signe inquiétant.

Objectifs Dépenses :

- Numérisation : Nous avons décidé de numériser « Cicerone e i suoi tempi » de E. Ciaceri. La facture est attendue.
- Une partie de la saisie de la bibliographie sèche sera effectuée par une entreprise. Pour ces deux prestations, il faut compter 1000 €.
- l'aide reçue pour la traduction anglaise est budgétisée pour environ 200 € / an.

Il reste à prévoir des dépenses de soutien aux jeunes chercheurs.

En dehors de certaines améliorations informatiques qui seraient estimées nécessaires avant la fin de l'année, l'ensemble des ressources pourra être affecté aux dépenses de recherche et de diffusion de la connaissance.

II. Rapport d'activité

L'équipe de direction est toujours aussi confiante dans l'avenir.

1. Historique

- Ouverture du site au public à la fin février 2009
- Participation au colloque de Sestri Levante (mars 2009). Présentation de la SIAC. Projet de prix commun (Ermanno Malaspina)
- Partenariat engagé avec le Centrum Latinitatis, dirigé par Rainer Weissengruber, en mars 2009 (Andrea Balbo).
- Projet de revue commune avec le Centro di studi ciceroniani (Carlos Lévy et Giovanna Garbarino) – mai 2009. Préparation du dossier technique (Philippe Rousselot)
- Saisie de masse des références bibliographiques (Philippe Rousselot)
- Entrée des membres espagnols qui assurent la traduction de la plaquette et de la Gazette en espagnol. Création de la rubrique Hispanica.
- Soutien financier de l'université de Turin notre premier sponsor institutionnel, intervenu en avril pour un montant de 1000 €.
- Accueil des nouveaux membres assuré par Amedeo Raschieri, notre nouveau secrétaire.
- Présentation de la SIAC par Ermanno Malaspina à un colloque qui se tiendra à Lubjana.
- Participation active de David Konstan (Brown University) à la relecture des documents en anglais.

2. Questions

- Qualité juridique des adhérents. Nous avons rencontré depuis quelques semaines des cas particuliers qui méritent réflexion.

- a) Les institutionnels (associations, fondations, administrations, etc.) qui souhaitent être membres n'ont pas de catégorie d'adhésion prévue par les statuts. Il est donc proposé de les considérer comme « membre bienfaiteur ». Le tarif de la cotisation est au minimum de 26 € et plus selon les capacités de l'institutionnel. Dans ce cas, il n'y aurait rien à changer aux statuts.
- b) Les jeunes gens des collèges ou lycées qui souhaiteraient entrer dans la SIAC, par l'intermédiaire de leur professeur, ne peuvent pas être considérés comme ayant la capacité économique de régler une cotisation au tarif normal, même à 10 €. Il faudrait donc réfléchir à la création d'une nouvelle catégorie « membre junior », dont la tarification serait symbolique (1 €). Une telle option serait évidemment propice au développement de notre projet pédagogique. Seule l'assemblée générale peut prendre cette décision sur proposition du conseil d'administration.

- Remontée d'information des utilisateurs. Plusieurs utilisateurs nous ont signalé des défauts sur le site qui ont été corrigés. Une question est revenue plusieurs fois : pourquoi le latin n'est-il pas une langue de Tulliana ?

A Paris, le 2 mai 2009

Philippe Rousselot, président

A Turin, le 5 mai 2009

Ermanno Malaspina, vice-président